

Plan d'actions relatif au respect du protocole d'accord concernant les réserves de substitution

Bassin Sèvre Niortaise & Mignon
Préparation de la commission d'évaluation et de surveillance printemps 2024

Mars 2024

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
INTERDÉPARTEMENTALE
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES



SOMMAIRE

Introduction.....	1
Axe 1. Le suivi des engagements.....	2
Axe 2. Les actions d'appui et d'accompagnement aux agriculteurs.....	4
Axe 3. Les actions d'animation territoriale.....	5
Axe 4. Les actions d'information et de sensibilisation.....	6
perspectives.....	7

INTRODUCTION

Ce plan d'actions relatif aux engagements collectifs du protocole d'accord pour une agriculture durable dans le territoire du bassin Sèvre Niortaise – Mignon a été formalisé sur proposition faite à Mme la Préfète des Deux-Sèvres de la part du Président de la Chambre d'agriculture lors de la Commission d'Evaluation et de Surveillance de juillet 2023.

Il a pour objet : 1) de rendre compte des démarches et actions opérées sur la fin 2023 et le début de l'année 2024 et 2) de clarifier les actions complémentaires prévues par la Chambre d'agriculture visant à objectiver les résultats des engagements de la profession dans le cadre du protocole d'accord.

Ce plan d'actions est orienté autour de 4 axes :

- Le premier renvoie aux actions visant à **suivre les résultats des engagements**, notamment en termes de réduction des produits phytosanitaires. Il vise à bénéficier d'une analyse de la situation, présentée et partagée préalablement lors de la réunion du Comité Scientifique et Technique
- Le second porte sur les **actions d'appui et d'accompagnement** menées et à mener auprès des agriculteurs directement concernés par les réserves de substitution. Il a pour objet de préparer, faciliter et accompagner les engagements individuels des agriculteurs, y compris dans un contexte où les réserves de substitution ne sont pas encore construites et/ou opérationnelles
- Le troisième axe concerne les **actions d'animation territoriale**, de la Chambre d'agriculture, d'appui aux engagements collectifs pris par la diversité des acteurs de la profession. Elles ont pour objectif de structurer les conditions d'atteinte des engagements sur le moyen/long terme
- Le quatrième axe renvoie aux **enjeux de sensibilisation et de communication** de la démarche et de ses résultats

Document réalisé sous la supervision de **Laurent MASSERON**
Directeur territorial Deux-Sèvres

AXE 1. LE SUIVI DES ENGAGEMENTS

Objectif général. Les actions mentionnées visent à rendre compte des résultats, à date, relatifs aux engagements pris par la profession dans le cadre du protocole d'accord. La finalité renvoie à une volonté d'objectiver au mieux l'atteinte (ou non) de ces résultats, en veillant également à partager la démarche (Observatoire EPMP, liens avec les contrats Eau...)

Action	Objectif	Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Liste des tâches avec échéancier	Echéancier (trimestre, année)	Pointage
<u>Action 1.A :</u> Analyse des indicateurs de suivi phytosanitaires	Mettre à disposition du CST et de la CES un outil de pilotage des indicateurs de l'usage et de la toxicité des produits phytosanitaires actualisés annuellement. Enrichir l'indicateur IFT.	Étude présentée par le Président de la Chambre d'agriculture à la CES au printemps 2024. Étude mise à jour pour la CES d'automne 2024	Liste des indicateurs complémentaires validée par le CST et CES au printemps 2024 Étude mise à jour avec valeurs actualisées pour la CES de l'automne 2024	1. Récupération des bases de données BNVD 2015 -2021 et bases de données « propriété des molécules/produits »	4 ^{ème} , 2023	<input checked="" type="checkbox"/>
				2. Analyse des données et vérification	1 ^{er} , 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
				3. Rédaction d'une note d'analyse	1 ^{er} , 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
				4. Présentation de la note finalisée en CST	18/03/2024	<input checked="" type="checkbox"/>
				5. Présentation des conclusions du CST lors de la CES au printemps 2024	2 ^{ème} , 2024	<input type="checkbox"/>
				6. Validation des indicateurs complémentaires lors de la CES au printemps 2024	2 ^{ème} , 2024	<input type="checkbox"/>
				7. Calcul des indicateurs complémentaires validés par le CST sur base de données BNVD 2022.	2 ^{ème} , 2024	<input type="checkbox"/>
				8. Recueil des données pour l'enquête IFT campagne 2023	3 ^{ème} , 2024	<input type="checkbox"/>
				9. Préparation du CST second semestre 2024 et réalisation d'une nouvelle note pour la CES	4 ^{ème} , 2024	<input type="checkbox"/>
<u>Action 1.B :</u> Analyse des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires et formation des irrigants concernés par les réserves de substitution	Suivre l'évolution des pratiques agricoles des irrigants bénéficiant de réserves construites	Éléments d'étude présentée au CST et à la CES au printemps 2024 Étude mise à jour pour la CES de l'automne 2024	Note de synthèse des analyses. Feuilles d'émargement des formations.	1. Données collectées pour SEV 17.	4 ^{ème} , 2023	<input checked="" type="checkbox"/>
				2. Déploiement des formations obligatoires aux alternatives phyto envoyée pour Sainte Soline et Priaires/Epannes.	4 ^{ème} , 2023 et 1 ^{er} , 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
				3. Recueil des IFT des irrigants des réserves construites/en construction	1 ^{er} , 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
				4. Analyse des IFT SEV 17	1 ^{er} , 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
				5. Présentation en CST	18/03/2024	<input checked="" type="checkbox"/>
				6. Finalisation des formations obligatoires pour les réserves restantes de la tranche 1	3 ^{ème} , 2024	<input type="checkbox"/>
				7. Formation des exploitants restant de la tranche	4 ^{ème} , 2024 et 1 ^{er} , 2025	<input type="checkbox"/>

Action	Objectif	Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Liste des tâches avec échéancier	Echéancier (trimestre, année)	Pointage
<u>Action 1.C :</u> Contribution à l'Observatoire des pratiques agricoles	Suivre et rendre transparent la mise en œuvre des engagements individuels dans le cadre du travail opéré au sein de l'observatoire partagé avec l'EPMP Evaluer les opportunités de diffusion et l'utilisation de l'outil « observatoire » par d'autres acteurs du territoire	Point d'étape présenté par l'EPMP à la CES au printemps 2024. Etude mise à jour pour la CES de l'automne 2024	Etude mise à jour avec valeurs actualisées pour la CES de l'automne 2024	1. Discussion avec EPMP sur l'évolution de l'observatoire et ré-affirmation de l'objectif de l'observatoire : l'observatoire sert à suivre les actions liées à la construction des réserves.	4 ^{ème} , 2023	<input checked="" type="checkbox"/>
				2. Réflexion sur les demandes d'évolution, de l'audience concernée et éventuellement sur le dimensionnement de la mise en œuvre de ces demandes	4 ^{ème} , 2023	<input checked="" type="checkbox"/>
				3. Consolidation des informations des exploitants des réserves mises en service en mars 2025	4 ^{ème} , 2023	<input checked="" type="checkbox"/>
				4. Renforcer les compétences techniques des techniciens géomaticiens	2 ^{ème} , 2024	<input type="checkbox"/>
				5. Discuter avec les programmes Re-Resources et CTMA de l'opportunité d'inclure d'autres acteurs ou de partager l'infrastructure numérique	3 ^{ème} , 2024	<input type="checkbox"/>
				6. Améliorer l'interface et les fonctions utilisateur pour les agriculteurs	4 ^{ème} , 2024	<input type="checkbox"/>
				7. Améliorer la structure informatique de la base de données	4 ^{ème} , 2024	<input type="checkbox"/>
<u>Action 1.D :</u> Concertation et harmonisation avec contrats Re-Resources et CTMA	Contribution de la CIA 1779 à cette concertation et harmonisation	Compte rendu du processus de concertation. Activité incluse dans le contrat de territoire en 2025	Comptes-rendus de réunions Stratégie d'actions conjointe rédigée et diffusée	1. Travail avec l'ensemble des acteurs concernés (AELB, CLE, porteurs de contrats...) sur la façon de travailler de manière concertée et harmonisée	4 ^{ème} , 2023 à 4 ^{ème} , 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
				2. Contribution à l'animation d'un groupe de concertation inter porteurs de contrats territoriaux sur la transition agroécologique dans le cadre de l'élaboration d'un contrat de territoire de transition agroécologique	4 ^{ème} , 2024	<input type="checkbox"/>

AXE 2. LES ACTIONS D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT AUX AGRICULTEURS

Objectif général. Les actions d'appui et d'accompagnement ont pour objectif de travailler concrètement avec les agriculteurs à la mise en place et au renforcement de pratiques agroécologiques notamment celles permettant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Action	Objectif	Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Liste des tâches avec échéancier	Echéancier (trimestre, année)	Pointage
<u>Action 2.A :</u> Enquête auprès d'un échantillon de 120 agriculteurs pour identifier les freins et leviers dans leurs pratiques agroécologiques permettant notamment la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires	Faire le suivi rapproché des engagements collectifs des agriculteurs Préparer la transition agroécologique sur l'ensemble du territoire	Identification et analyse des pratiques agricoles d'un groupe d'agriculteurs Réalisation d'une note d'analyse Présentation de la note au CST de l'automne et à la CES	Outil de collecte développé. Nombre d'agriculteurs enquêtés. Analyse (note) consolidée des leviers et freins au respect des engagements collectifs	1. Identification de l'échantillon des 120 agriculteurs 2. Analyse IFT et indicateurs enrichis sur l'échantillon 3. Concertation sur méthodologie et outils d'enquête 4. Collecte des données auprès d'un sous échantillon d'exploitants représentatif 5. Rédaction d'une note d'analyse 6. Présentation de la note finalisée au CST de l'automne 7. Présentation des conclusions du CST lors de la CES de l'automne 2024	1 ^{er} , 2024 2 ^{ème} , 2024 2 ^{ème} , 2024 3 ^{ème} , 2024 3 ^{ème} , 2024 4 ^{ème} , 2024 4 ^{ème} , 2024	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<u>Action 2.B :</u> Accompagnement rapproché de 10 agriculteurs pour qui les marges d'amélioration semblent les plus importantes en utilisant les bonnes pratiques des 10 agriculteurs avec les IFT les plus bas	Faire des préconisations auprès d'un échantillon d'agriculteurs pour mettre en place des actions immédiates	Analyse précise des pratiques agricoles Réalisation d'une note pour le CST Réalisation d'une feuille de route par agriculteur	Connaissance consolidée des leviers et freins au respect des engagements collectifs Mise en place de la feuille de route	1. Identification de l'échantillon des 10 agriculteurs à partir de l'étude mentionnée en 2.A 2. Réalisation des visites de terrain 3. Rédaction de feuilles de route individualisées 4. Rédaction d'une note d'analyse pour le CST 5. Présentation des conclusions du CST lors de la CES de l'automne 2024	3 ^{ème} , 2024 3 ^{ème} , 2024 3 ^{ème} , 2024 4 ^{ème} , 2024	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

AXE 3. LES ACTIONS D'ANIMATION TERRITORIALE

Objectif général. Les actions d'animation territoriale sont réalisées pour suivre et permettre la tenue des engagements collectifs pris dans le cadre du protocole d'accord

Action	Objectif	Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Liste des tâches avec échéancier	Echéancier (trimestre, année)	Pointage
<u>Action 3.A :</u> Réaliser le suivi des engagements collectifs pris par la profession, en lien avec les acteurs économiques	Faire le suivi rapproché des engagements collectifs des acteurs du territoire SNMi	Tableau de bord de suivi	Etat des lieux partagés de la situation au regard des objectifs collectifs inscrits dans le protocole	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réunion avec 5 Coopératives et Négoces, partage du format de suivi des engagements collectifs. 2. Contribution sur avancées par les Coopératives et Négoces 3. Réalisation d'un tableau de bord de suivi 4. Mise à jour du tableau de bord au long cours avec les acteurs s'étant engagés 5. Présentation d'une note d'analyse lors de la CES de l'automne 2024 6. Mise à jour des indicateurs et finalisation du tableau de bord 	<p>4^{ème}, 2023</p> <p>1^{er}, 2024</p> <p>1^{er}, 2024</p> <p>3^{ème}, 2024</p> <p>4^{ème}, 2024</p> <p>4^{ème}, 2024</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<u>Action 3.B :</u> Formaliser un programme expérimental sur les coopérations territoriales pour la transition agroécologique dans le territoire Sèvre Niortaise & Mignon	Co-construire un plan d'actions territoriales avec les acteurs locaux visant des trajectoires de transition durable sur les plans environnementaux, sociétaux et économiques, permettant d'embarquer l'ensemble de la chaîne, depuis la production jusqu'à la consommation	Rédaction partagée du plan d'actions avec les acteurs économiques et institutionnels Adoption du plan d'actions piloté par une gouvernance ouverte	Structuration de filières permettant durablement une pratique agricole écologique, sécurisant les revenus des agriculteurs et l'emploi : chanvre, élevage, miscanthus, bio,...	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation d'un document de préfiguration du programme expérimental 2. Validation de l'intérêt du programme auprès des parties prenantes territoriale 3. Formalisation d'une gouvernance du programme expérimental, y compris en termes de suivi scientifique 4. Identification concertée du contenu du programme expérimental 5. Travail de faisabilité économique et logistique du programme 6. Présentation du programme lors de la CES de l'automne 2024 	<p>2^{ème}, 2024</p> <p>2^{ème}, 2024</p> <p>3^{ème}, 2024</p> <p>3^{ème}et 4^{ème} 2024</p> <p>3^{ème}et 4^{ème} 2024</p> <p>4^{ème}, 2024</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>

AXE 4. LES ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

Objectif général. Les actions d'information et de sensibilisation ont pour objectif de rendre compte au grand public comme aux agriculteurs des enjeux et résultats relevant du protocole d'accord. Il s'agit d'une volonté de transparence

Action	Objectif	Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Liste des tâches avec échéancier	Echéancier (trimestre, année)	Pointage
<u>Action 4.A :</u> Assurer une communication aux membres du CES et aux communes du territoire sur les enjeux relatifs au protocole d'accord	Mieux informer sur les effets et impacts des actions mises en œuvre pour le changement de pratiques agricoles ayant un impact sur la société et l'environnement	Une newsletter tous les 3 mois Communiqués de presse et conférence de presse ad-hoc	Nombre de vue/ouverture/clics de la newsletter	1. Définition du format de la newsletter avec 3 infos principales par trimestre 2. Publication d'une newsletter par trimestre 3. Communiqué de presse pour le démarrage du processus de concertation 4. Conférence de presse pour le lancement de la stratégie	2 ^{ème} , 2024 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , et 4 ^{ème} , 2024 3 ^{ème} , 2024 4 ^{ème} , 2024	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<u>Action 4.B :</u> Garantir une communication scientifique et technique	Faire progresser l'état des connaissances sur la transition agroécologique sur le plan technique, économique et environnemental	Site internet de la CIA 1779 actualisé	Nombre de visite Fréquence d'actualisation	1. Identification des thèmes et contenus 2. Mise à jour de la structure du site de la CIA1779 3. Ajout des contenus	2 ^{ème} , 2024 3 ^{ème} , 2024 3 ^{ème} , et 4 ^{ème} , 2024	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<u>Action 4.C :</u> Informer et sensibiliser les agriculteurs à la transition agroécologique sur le territoire	Communiquer auprès des agriculteurs du territoire SNMi	Inclusion des points principaux des communiqués/ conférences de presse dans la newsletter générale de la CIA 1779	Reprise des éléments de communication dans la presse ou les espaces de communications	1. Continuation de l'inclusion de la thématique de la transition agroécologique dans les newsletters et bulletins techniques de la CIA 1779	Continu	<input type="checkbox"/>

PERSPECTIVES

Le plan d'action a été rédigé au dernier trimestre 2023. Il est basé sur le Contrat Territorial Gestion Quantitative Sèvre Niortaise Mignon 2019-2022, sur l'étude d'évaluation indépendante des engagements du protocole d'accord effectuée à la demande du Comité de bassin et sur le premier bilan des engagements pris dans le cadre du protocole. Ce plan d'action fait l'objet d'une actualisation dans le temps. Il a vocation à être partagé :

- Au sein de la Chambre d'agriculture (élus, personnels...)
- Avec les acteurs de la profession, qui se sont engagés au travers du protocole d'accord
- Avec l'ensemble des partenaires du protocole d'accord, réunis au sein du Comité Scientifique et Technique, et de la Commission d'Evaluation et de Surveillance
- Avec les citoyens vivant sur le territoire.

Ce plan d'actions constitue une feuille de route permettant de piloter les démarches que la Chambre d'Agriculture peut entreprendre pour accompagner les engagements individuels et collectifs de la profession.

Ce plan d'actions à vocation à intégrer un ensemble multithématique dans le cadre de la déclinaison territoriale de la planification agroécologique qui mobilisera l'ensemble des acteurs du territoire. Il ne saurait à lui seul créer les conditions permettant l'atteinte des engagements à horizon 2025. C'est pourquoi il s'attachera aussi à identifier les leviers et actions (techniques, économiques, sociétales...) qui doivent être mobilisés au-delà des capacités et des compétences de la CIA 1779. L'effectivité de la transition agroécologique sera la résultante de la somme des efforts de tous les acteurs.

Il témoigne toutefois de la volonté des acteurs de la profession de se doter d'un document de pilotage faisant référence.



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
INTERDÉPARTEMENTALE
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

Contact : Laurent MASSERON
Chambre interdépartementale d'agriculture
De la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres

Les Ruralies

CS 80004

79231 PRAHECQ

Tél : 05 49 77 15 43

Mobile : 06 07 30 95 52

charente-martime.chambre-agriculture.fr
deux-sevres.chambre-agriculture.fr